

INFORMATION PATIENT – INFORMATION PATIENT – INFORMATION PATIENT – INFORMATION PATIENT
VOTRE ENFANT VA PASSER UN SCANNER (mise à jour 20/01/2023)

Madame, Monsieur,

Un examen radiologique a été proposé pour votre enfant.

Une information vous est fournie sur le déroulement de l'examen et de ses suites.

Le médecin radiologue est juge de l'utilité de cet examen qui doit répondre à un problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet examen ne donne pas toutes les réponses

Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur l'état de santé de votre enfant ainsi que sur les médicaments qu'il prend (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

N'oubliez pas de vous munir de ses anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

La radiographie utilise des rayons X

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. A titre d'exemple, un cliché simple correspond en moyenne à l'exposition moyenne naturelle (soleil) subie lors d'un voyage de 4 heures en avion.

Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

L'IRM et l'échographie n'utilisent pas de rayons X

Ce sont des examens non irradiants qui utilisent soit les propriétés des champs magnétiques pour l'IRM, soit les propriétés des ultrasons pour l'échographie.

Pour les intensités utilisées par ces deux techniques, il n'a jamais été décrit de conséquence particulière pour l'homme.

De quoi s'agit-il ?

Le principe du scanner est de réaliser grâce à des rayons X des images en coupe des organes, puis d'étudier leur forme, leur taille et leur densité pour repérer les anomalies et permettre, le cas échéant, leur traitement.

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. Toutefois, des précautions concernant les femmes enceintes doivent être prises systématiquement. C'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

Mise à jour le 05/04/2023

GIE « MOUGINSCAN » - 122, avenue du Dr Maurice Donat BP1250 - 06254 MOUGINS CEDEX

Pourquoi faire un scanner ?

Cet examen permet de façon fiable la recherche d'anomalies au niveau de différents organes et d'orienter le diagnostic et le traitement.

Le scanner permet de détecter certaines anomalies qui ne sont pas visibles sur les radiographies simples et sur l'échographie. Il étudie bien en outre les vaisseaux et le fonctionnement de certains organes après injection d'un produit de contraste dans le sang.

En situation d'urgence, il a l'avantage d'être souvent le plus rapide et le plus complet des examens radiologiques. Si une anomalie est détectée, un traitement sera mis en route, donnant à votre enfant les meilleures chances pour l'évolution favorable de sa maladie.

Comment se préparer pour un scanner ?

Le jeûn en prévision d'une injection intraveineuse de produit de contraste iodé est inutile.

Le déroulement de l'examen

Pour faire l'examen dans les meilleures conditions de sécurité, un matériel adapté à l'âge de votre enfant (planchette, bandes, cales de mousse, sacs de sable) sera éventuellement utilisé pour éviter au maximum qu'il ne bouge ou qu'il ne tombe.

L'injection du produit de contraste nécessite une ponction veineuse par une petite aiguille ou un cathéter (tuyau en plastique) souple.

Cette ponction veineuse nécessite sa collaboration s'il est en âge de comprendre, et éventuellement la vôtre s'il est petit et si vous acceptez de rester à ses côtés pour lui parler pendant l'examen. Des mesures spécifiques en vue de réduire la douleur lors de ce geste (crème, sédatif, eau sucrée...) pourront être mises en œuvre, le médecin vous fournira les informations le cas échéant.

Un personnel qualifié réalisera l'examen et vous expliquera les différentes étapes successives.

Après cette injection, une ou plusieurs séries de radiographies en coupes seront faites, avant et éventuellement après l'injection d'un produit de contraste.

Quelles complications pourraient survenir pendant l'examen ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

La salle d'examen contient un matériel de radiologie et de réanimation adapté aux normes en vigueur. Les risques d'un scanner sont faibles. Les complications observées sont rares : hématome ou fuite du produit au point de ponction, allergie au produit, chute de la table.

L'intolérance au produit injecté se manifeste parfois par une bouffée de chaleur ou un accès de nausée. Il s'agit plus rarement d'une allergie vraie, avec urticaire, œdème ou ralentissement cardiaque. Si votre enfant est sujet à des réactions allergiques, vous devez en prévenir le médecin qui réalise l'examen. S'il a déjà eu une réaction allergique lors de l'injection de produit pour un examen radiographique, des précautions particulières seront prises.

Résultats

Un résultat oral pourra vous être communiqué à votre demande, mais il ne s'agira que d'une analyse rapide des images et pas d'une certitude. Le compte-rendu définitif sera disponible dans un délai variable selon l'urgence. Il pourra alors vous être commenté par votre médecin.

Mise à jour le 05/04/2023

GIE « MOUGINSCAN » - 122, avenue du Dr Maurice Donat BP1250 - 06254 MOUGINS CEDEX

☎ 04 93 90 08 62

✉ direction@mouginscan.fr

☎ 04 93 90 08 63

Ce que vous devez faire

Arrivez 15 minutes avant l'heure du rendez-vous

Apportez le jour de l'examen :

- 1) la demande de votre médecin (ordonnance, lettre, ...),
- 2) le carnet de santé de votre enfant,
- 3) la liste écrite des médicaments qu'il prend
- 4) son dossier radiologique (radiographies, échographies, scanners, IRM)
- 5) les produits qui ont pu être demandés pour l'examen

Pour l'examen :

Apportez éventuellement son biberon. Doudous et tétines sont éventuellement les bienvenues.
Le jeûn n'est pas nécessaire.

Pendant l'examen :

Si vous le souhaitez, afin de pouvoir rassurer votre enfant durant son examen, vous pourrez rester à ces côtés en portant un tablier plombé.

Bien que l'examen soit fait par une équipe entraînée, le voir faire chez son propre enfant peut être mal supporté par certains parents.

Vous n'êtes en aucun cas tenu d'y assister et si vous préférez patienter en salle d'attente, le personnel vous informera du déroulement de l'examen.

Après l'examen :

Votre enfant pourra boire et manger (sauf contre-indication particulière) ; un temps de surveillance sera nécessaire s'il subit une injection de produit de contraste iodé, le temps que le médecin radiologue analyse son examen et vous fasse son compte rendu oral.

Dès votre retour à la maison :

En cas de saignement, en cas de rougeurs sur la peau dans les suites,
Appelez votre médecin

Ou contactez le service du scanner au **04.93.90.08.62**

Ou encore présentez-vous au service **des urgences de l'Hôpital d'Enfants-Grasse (04.93.09.55.11)**

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que votre enfant est amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

Avant l'examen de SCANNER, merci de répondre attentivement au questionnaire de consentement ci-après :

Nom : **Prénom :**

Né(e) le : / / **Poids :**Kg **Taille :**m

Est-il allergique ?

À certains médicaments ou pommades, ou est-il asthmatique ? oui non

A-t-il eu une réaction particulière lors d'un examen radiologique ? oui non

A-t-il ou a-t-il eu récemment une infection

(fièvre, mal de gorge) **ou des soins dentaires ?** oui non

Madame, Mademoiselle, si vous souhaitez rester auprès de votre enfant pendant l'examen,

êtes-vous enceinte ou susceptible de l'être ? Allaites-vous ? oui non

D'une manière générale, n'hésitez pas à fournir tout renseignement qui vous paraîtrait important à communiquer et à **nous informer de toute maladie sérieuse.**

.....
.....

Apportez le jour de l'examen : la demande de votre médecin (ordonnance, lettre...), le carnet de santé de votre enfant, la liste écrite des médicaments qu'il prend, son dossier radiologique (radiographies, échographies, scanner...), les produits qui ont pu être demandés pour l'examen.

Pour l'examen : Apportez éventuellement son biberon, tétine ou doudou. Le jeûn n'est pas nécessaire.

Pendant l'examen : Bien que l'examen soit fait par une équipe entraînée, le voir faire chez son propre enfant peut être mal supporté par certains parents. Vous n'êtes en aucun cas tenu d'y assister et si vous préférez patienter en salle d'attente, le personnel vous informera du déroulement de l'examen. L'examen est très rapide. S'il doit se prolonger au-delà et que vous patientiez en salle d'attente, le personnel viendra vous en avertir et vous et vous expliquer son déroulement.

Après l'examen un temps de surveillance sera nécessaire s'il subit une injection de produit de contraste, puis faites-le boire et manger légèrement. **Dès votre retour à la maison :** en cas de saignement, en cas de rougeurs sur la peau, **appelez votre médecin ou contactez le centre de radiologie (tel : 04 93 90 08 62) ou encore présentez-vous au service des Urgences le plus proche.**

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que votre enfant est amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

Je déclare avoir pris connaissance des différentes modalités et risques liés à l'examen et donne mon accord pour que celui-ci soit réalisé. Je donne mon accord pour que mes données personnelles soient archivées et transmises au corps médical (médecins spécialistes, RCP, médecin traitant ...).

Fait à Mougins, le/...../..... Signature :

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant et d'opposition à leur traitement.